




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-108**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233491-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les recherches menées dans le cadre du post-récolement ont permis d'identifier sept œuvres d'art ayant reçu un avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France du 11 mai 2016 et qui doivent faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal, ainsi qu'une erreur mentionnant l'acquisition d'une œuvre qui ne l'a pas été et une confusion dans l'identification d'une œuvre d'André Marchand dont l'acquisition et l'affectation ont été entérinées lors du Conseil communautaire du Pays d'Aix du 12 novembre 2015, délibération 2015_A264.

Ainsi, pour régulariser la situation administrative de ces biens, il vous est proposé dans une démarche de régularisation d'accepter l'acquisition et l'affectation à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet de sept œuvres d'art acquises par achats et par don manuel et d'autre part de notifier que l'huile sur toile *La Pinède*, *Le Tholonet* d'André Marchand n'a pas été acquise et également d'avaliser la rectification concernant l'huile sur toile, *Jeux d'été* d'André Marchand.

Ces sept œuvres d'art auront pour numéro d'inventaire le millésime 2015 ou 2016 attribué selon leur date d'acquisition et d'arrivée physique dans les collections du musée afin d'éviter toute confusion chronologique et de conserver une continuité logique et intelligible des ensembles acquis durant la même période.

Le musée Granet poursuivant l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes a acquis deux peintures en 2015 et 2016 :

- François Marius Granet, *Procession dans la galerie du cloître de Saint-Sauveur à Aix-en-Provence*, huile sur toile, 1827, 76 x 97,5 cm.

Acquise en 2015 pour la somme de 6 000 €

Resté jusqu'alors dans la même famille provençale, *Procession dans la galerie du cloître de Saint-Sauveur à Aix-en-Provence* (1827) constitue un jalon intéressant dans l'œuvre de Granet, qui a signé et daté sa toile sur le mur de l'arche ouvrant sur le cloître. Il adapte au patrimoine de sa ville auquel il témoigne ainsi son attachement, tandis qu'il réside à Paris après sa nomination au Louvre, un thème qui a fait sa renommée durant ses années romaines, les intérieurs de cloîtres et couvents. Arrivé à Rome en 1802, cette attirance s'amplifie jusqu'à son titre de gloire avec le *Chœur des Capucins de la place Barberini à Rome* (1814). Durant ses séjours en Provence, le peintre ne manquera pas de s'intéresser à ces motifs comme en 1827 le cloître Saint-Trophime d'Arles ou celui de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix. Il présente cette même année cinq peintures au Salon parisien, dont deux sur ces sujets et deux peintures d'histoire.

Cette toile est certainement une réplique du *Cloître Saint-Sauveur* animée de figures de religieux, à mettre en rapport avec celle du cabinet de M. le Chevalier Alexandre de Lestang-Parade, dont la gravure par Reinaud est connue.

Une Vue du cloître Saint-Sauveur entrée au musée par le legs du peintre en 1849 était considérée comme la version du Salon de 1827. Grâce à cette acquisition, la preuve est définitivement faite que nous nous trouvons devant une œuvre plus tardive ce que corroborait déjà une étude stylistique. Par ailleurs, le musée conserve également des esquisses au crayon, lavis et plume montrant des *Chartreux en oraison dans le cloître Saint Sauveur à Aix*. L'œuvre acquise se révèle donc un jalon inconnu jusqu'alors de la production picturale de Granet et vient enrichir ce fonds de 150 toiles et 2000 dessins et aquarelles, le legs Granet étant l'un des plus importants ensembles du musée d'Aix (devenu un siècle après la mort du peintre en 1949 le « musée Granet ») et le fonds de référence de l'artiste.

- Anonyme, école aixoise, *Artiste à l'intérieur du musée Granet*, huile sur panneau biseauté et parqueté, vers 1840, 52 x 40 cm.

Acquise en 2016 pour la somme de 6 500 €

Cette huile sur panneau, de provenance aixoise, montre un jeune artiste assis, dessinant sur le palier d'un escalier. La première indication donnée, outre l'origine aixoise qui orientait plus aisément les recherches, se trouve être l'architecture gothique se découpant derrière la fenêtre et dans laquelle on reconnaît un fragment de la façade latérale gauche et un des pinacles de l'église Saint-Jean-de-Malte d'Aix-en-Provence. En 1828 pour l'École gratuite de dessin d'Aix et en 1838 pour le musée – qui est alors considéré en ce début de XIXe siècle comme une « dépendance » de l'école, car servant de modèles aux élèves qui s'y trouvent inscrits – le bâtiment qui les accueille est l'ancien Prieuré des chevaliers de Malte construit par le prieur Viany dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Acheté comme bien national par la Ville d'Aix à la Révolution, le bâtiment connaîtra diverses utilisations avant d'être transformé en établissement artistique et en musée.

Les œuvres du musée devant servir de modèles aux élèves de l'École de dessin, qui accueillera entre 1858 et 1862 le jeune Paul Cézanne, il n'est donc pas étonnant de voir au premier plan à contre-jour un de ces élèves en train de dessiner apparemment d'après le bas-relief montré partiellement à gauche. Cette sculpture, malgré la représentation fragmentaire, est parfaitement reconnaissable : il s'agit du plâtre de Joseph Marius Ramus (lui-même élève de l'École avant son départ pour Paris), *Thésée vainqueur du Minotaure*. L'œuvre, datée de 1830, a été offerte à

la ville par son auteur l'année suivante. Quant aux blocs représentés devant la fenêtre, on peut y reconnaître les premiers fragments sculptés du site d'Entremont récupérés par le musée. Conservés aujourd'hui dans les salles du musée Granet dédiées à l'archéologie celto-ligure d'Entremont, certains de ces blocs sont reconnaissables dans le tableau.

Si l'œuvre ne porte aucune signature ni mention particulière permettant une identification de l'auteur de cette peinture, on peut y déceler aisément une influence du peintre dominant de l'époque à Aix-en-Provence, François-Marius Granet auquel la carrière italienne et parisienne avait conféré une aura particulière. L'ouverture lumineuse dans la perspective d'une architecture assombrie est en effet caractéristique de cet artiste. Peut-être faut-il voir dans la figure assise, en train de dessiner, l'autoportrait d'un jeune artiste qui atteste de la sorte de la double fonction de l'ancien prieuré de Malte, à la fois école de dessin et musée vers 1840.

L'enrichissement des collections du musée Granet tient également aux généreux dons manuels. Madame Menu-Branthomme, ayant-droit d'André Marchand a fait don en 2015 de quatre dessins et une peinture de l'artiste :

- **André Marchand, *Le Soir rouge, Aix-en-Provence, 1923, aquarelle et gouache sur papier, 24 x 31 cm, (HW 12535)***
- **André Marchand, *Réveil du matin dans la campagne, Aix-en-Provence, 1924, pierre noire et fusain sur papier, 24 x 34 cm, (sans numéro de référence)***
- **André Marchand, *Sans titre, 1925, crayon graphite et crayon noir sur papier, 24 x 34 cm, (HW 12602)***
- **André Marchand, *Paysage, Aix-en-Provence, 1936, crayon graphite sur papier, 27 x 40 cm, (HW 12666)***
- **André Marchand, *La Nuit - la Ciotat, huile sur toile, 1942, huile sur toile, 73,5 x 92 cm, (HW 11405)***

Originaire d'Aix-en-Provence, Marchand apprend à peindre sur les traces de Cézanne. Au début des années 30 il peint une Provence aride et solaire, peuplée d'êtres solitaires et hiératiques campés dans un paysage désertique « à la de Chirico ». Le prix Paul Guillaume (1937) couronne cette première période.

Que la critique l'encense ou l'accable, l'œuvre peint de Marchand commence à voyager à l'étranger. Elle est composée de paysages de Provence (delta du Rhône), de Bourgogne (forêts) ou de Belle-Île-en-mer, ses « trois territoires » de peintres, de natures mortes austères et savamment composées, de portraits féminins hiératiques et de baigneuses sensuelles. Marchand dessine aussi (prix Arche en 1952), illustre de ses lithographies des œuvres de Gide, Julien Green, Raymond Queneau et Saint-John Perse, et réalise des décors pour le compositeur Darius Milhaud ou le dramaturge Jacques Audoubert. A la fin des années 50, au zénith de sa carrière, il passe pour le chef de file de l'École de Paris.

Ces œuvres de jeunesse constituent de précieux jalons de l'histoire de la peinture à Aix dans l'entre-deux guerres. Elles sont liées en partie à l'activité du groupe dit de Bibémus, le « Groupe des cinq » constitué de Gabriel Laurin (1901-1973) souvent qualifié de « meneur » avec son caractère bien trempé, de Roger Decome (1906-1991), Pierre Mailloux (1912-2003) et Gilbert Rigaud (1912-2004) le plus jeune, et André Marchand auxquels se joindra un peu plus tard une autre personnalité, le peintre Jean Martin Roch (1905-1991).

Comme le jeune Cézanne en son temps accompagné de ses amis Jean-Baptiste Baille et Émile Zola, ils aiment battre la campagne aixoise, pris par la fureur de dessiner et de peindre, du vallon des Pinchinats à celui de Repentance et surtout à Bibémus jusqu'au barrage Zola dans la perspective de la montagne Sainte-Victoire. Cette jeunesse n'est pas une jeunesse dorée mais elle est juvénilement idéaliste et romantique, préférant cette orgie de grand air aux compromis de la vie. Sur une carte postale écrite de Paris, André Marchand interroge son ami Roger Decome : « que la Provence doit être belle en ce moment, je le suppose Roger, parle-moi, décris-moi tel vallon parfumé, ces senteurs enivrantes. Ce doit être splendide. »

Ce geste particulièrement généreux de l'héritière du peintre André Marchand permet d'enrichir considérablement le fonds existant au musée de l'œuvre de cet artiste et surtout d'insister sur ses origines aixoises et sa période de formation dans les paysages de Cézanne.

L'huile sur toile d'André Marchand, *La Pinède, Le Tholonet*, 1924-1925, 65 x 86 cm (HW 11410) a été dûment mentionnée comme acquise dans la délibération 2015_A264.

L'œuvre d'André Marchand, *Jeux d'été*, 1944-1945, huile sur toile, 130 x 195 cm (HW 11915) a été acquise en 2015 pour la somme de 12 000 €. Le projet d'acquisition avec inscription à l'inventaire réglementaire des collections du musée Granet de cette œuvre avait été avalisé en Conseil communautaire du Pays d'Aix le 12 novembre 2015.

La délibération correspondante 2015_A264 porte une erreur d'identification avec une œuvre initialement proposée à l'acquisition mais qui n'avait pas été retenue (*Les Parques*, 1943-1944 (HW 11918)).

L'œuvre d'André Marchand, effectivement acquise en 2015, *Jeux d'été*, 1944-1945, huile sur toile, 130 x 195 cm (HW 11915) portera le numéro d'inventaire 2015.8.9 qui lui avait été attribué et qui sera conservé.

Ces œuvres seront affectées aux collections permanentes du musée Granet ; elles seront à ce titre inscrites à l'inventaire réglementaire du musée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

-DONNER un avis favorable à l'acquisition de ces œuvres

-AFFECTER ET REGULARISER ces œuvres préalablement citées ci-dessus à l'inventaire du musée Granet

Pièces jointes :

- Photographies couleurs des œuvres
- Lettre de Madame Violaine Menu-Branthomme, ayant-droit d'André Marchand, listant les œuvres proposées à l'achat et en don au musée Granet
- Avis favorable de la Commission scientifique régionale d'Acquisition du Ministère de la Culture – Direction régionale des Affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur rendu le 11 mai 2016
- Délibération 2015_A264 suite au Conseil communautaire du Pays d'Aix du 12 novembre 2015

DL.2023-108 - RÉGULARISATION D'ACQUISITION DE SEPT ŒUVRES D'ART AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET, ERRATUM CONCERNANT UNE ŒUVRE NON ACQUISE ET RECTIFICATIF DU TITRE ET DES DATES DE CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ANDRÉ MARCHAND-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

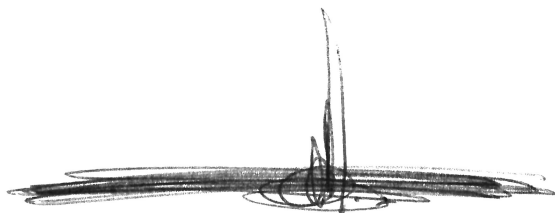
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00